

AFT

72 rue Edmond Rostand - BP 92048
31018 Toulouse cedex 2
Mme Boy, tél. 05 61 99 53 47
christine.boy@aft-dev.com
<http://www.aft-dev.com/les-regions/midi-pyrenees>

Service régional de santé au travail des transports (SRSTT)

- 8 Ter Chemin de la Violette 31240 L'Union
- Bat. Arterris, 7 avenue du Girou - Villeneuve-lès-Bouloc
31621 Eurocentre Cedex
Tél. 05 61 58 11 26 – Fax. 05 61 61 55 89
contact@srstt.com

Autres services de santé au travail
Toutes les coordonnées sur le site ar2st.com

Carsat Midi-Pyrénées

rps.prev@carsat-mp.fr
www.inrs.fr/accueil/situations-travail/travailleurs-particuliers/alcool-drogues.html

Directe Midi-Pyrénées

www.midi-pyrenees.directe.gouv.fr/la-directe-interlocuteur-des-entreprises-et-du-monde-du.html

ANPAA

Dans chaque département :
www.anpaa.asso.fr/adresses-utiles/midi-pyrenees

Groupes territoriaux d'analyse et de prévention des addictions

- GAPRAT 65 (Tarbes) :
gaprat65@gmail.com
- COPRAT 12 (Rodez) :
anpaa12@anpaa.asso.fr

Sécurité routière – DREAL

STID/DTD, 1 rue de la cité administrative
CS 80 002 - 31074 Toulouse Cedex 9
Mr Legras, fax. 05 61 58 55 48
philippe.legras@developpement-durable.gouv.fr

Centre de Consultation de maladies professionnelles et environnementales CHU Purpan

Place du Docteur Baylac - TSA 40031
31059 Toulouse cedex 9
Pavillon Turiaf - 1er étage
Tél. 05 61 77 21 90

KLESIA

Prévention RPS/conduites addictives
Accompagnement individuel & collectif
brigitte.tual@klesia.fr, tél. 06 37 45 59 26

PRÉVENEZ les addictions au travail par une démarche collective

Accidents de travail mortels sur la route⁽¹⁾



Alcool :
risque x 8,5



Cannabis :
risque x 1,8



Les 2 : risque
x 15

20% des salariés
dopés aux
médicaments dans
le cadre du travail⁽²⁾

Alcool impliqué dans
10 à 20% des accidents
du travail⁽³⁾



Comment agir sur les mauvais usages des produits?

Comment lutter contre les addictions dans l'entreprise?

Comment diminuer les accidents du travail liés à ces produits?

Du côté de la loi...

La loi encadre les mauvais usages de l'alcool et l'interdiction des drogues : codes de la santé publique, de la route, du travail, pénal et civil.

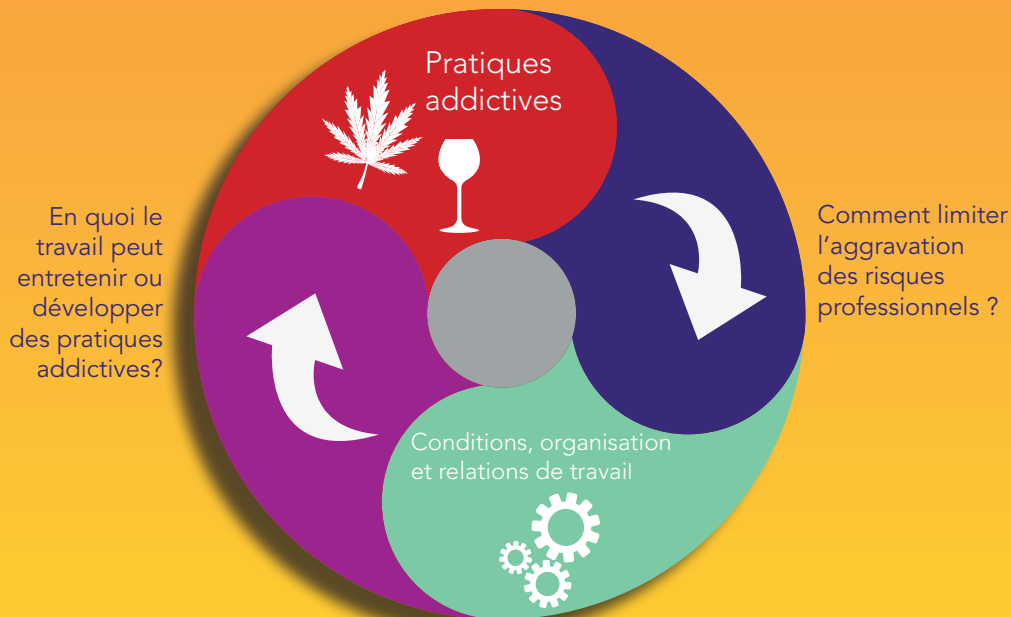
- Le code du travail rappelle la responsabilité de l'employeur en matière de protection de la santé et sécurité de la sécurité de ses salariés.
- Le CHSCT doit contribuer au respect de ces règles, notamment dans le cadre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.
- Chaque salarié est responsable de sa santé et dans certains cas de celle des autres.

Le plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives incite les entreprises à aller au-delà de la réglementation et à agir pour protéger la santé de leurs salariés.

Par exemple, dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire à la Sécurité (FCOS), elles peuvent leur présenter le kit 'Hygiène de vie et prévention des addictions'.

Aller plus loin : dans l'intérêt de tous

Situations de travail et addictions font mauvais ménage... il s'agit d'une relation néfaste pour l'entreprise et pour les salariés.



Votre démarche de prévention des conduites addictives dans le cadre du travail

1

Regardez ce qu'il se passe dans **votre entreprise**

- Quels sont les usages de produits : alcool, cannabis, tabac, médicaments psychotropes... ?
- Y a-t-il des règles en matière de « pots de travail » ?
- Les conditions de travail entraînent-elles des consommations de produits ?
- Quelles sont les actions déjà existantes sur les risques psychosociaux : stress, violences... ?

2

Informez et faites réfléchir **vos salariés**

- Les raisons des usages d'alcool, de drogues et de médicaments psychotropes
- Leurs conséquences sur la santé, sur le travail et sur les relations sociales
- Le rôle des acteurs de prévention de l'entreprise

3

Déterminez **vos causes professionnelles** de conduites addictives

- ▶ Partez des situations de travail et de la perception des salariés.
- Les habitudes de travail entretiennent-elles ces pratiques addictives ?
- Y a-t-il des situations professionnelles difficiles (fatigue, isolement, stress...) qui développent le dopage au travail ?

4

Etablissez **votre plan d'actions** de prévention des addictions

- ▶ Exemples : Améliorez les conditions de travail (pénibilité, contraintes fortes, horaires atypiques...), réduisez les risques professionnels (stress...), organisez des petits déjeuners collectifs